



Suivez le dossier réforme des retraites en temps réel !

Dernière mise à jour le : 11 Mars 2020



[Réforme des retraites : toutes nos actions !](#)

Gérée par la profession, la Cavec a su créer des régimes adaptés aux besoins de ses affiliés et les gérer avec responsabilité, en conservant par exemple un âge de liquidation à taux plein à 65 ans pour leur régime complémentaire alors que le régime général passait à 60 ans.

Le système construit est parfaitement ajusté à la profession : réclamant moins de cotisations en début de carrière, quand il s'agit de s'installer, de faire sa clientèle, et permettant ensuite de rattraper totalement ces jeunes années, une fois le cabinet plus solide, les revenus plus élevés.

Les experts-comptables n'acceptent pas de voir leur caisse de retraite, bien gérée et autonome financièrement, condamnée à disparaître dans le cadre du régime universel projeté, tel que prévu dans la loi organique.

[Suivez ici le dossier réforme des retraites en temps réel !](#)

[Retour à la rubrique des actualités](#)

Dernières actualités

- [Edito du Président : Ensemble, construisons l'avenir](#)
- 05 Janvier 2022
- [Revalorisation des retraites : une question d'équilibre](#)
- 30 Décembre 2021
- [Découvrez le quatrième numéro d'Histoires d'avenir, la newsletter de la Cavec](#)
- 06 Janvier 2022
- [Commission Prospective : voir loin pour piloter au plus près](#)
- 20 Décembre 2021
- [Quelles cotisations à la Cavec en début d'activité ?](#)
- 03 Janvier 2022

[+ d'actu](#)